

Un canal sans histoire



(Photo Pierre-Antoine Fournil)

Le canal de la Gravona, une vingtaine de kilomètres qui ont changé la vie de la cité impériale.

Durant près d'un siècle, le canal de la Gravona a alimenté en eau potable la ville d'Ajaccio. Cette réalisation a une belle histoire et mérite une nouvelle vie. Entretien avec Noël Pinzuti, ancien directeur des archives départementales et des affaires culturelles de Corse-du-Sud

Les récentes Journées du Patrimoine ont été l'occasion de renforcer le lien et la proximité entre la population et les bâtiments majeurs qui sont les témoins de l'histoire de la Corse. Mais il existe au sein de celle-ci des éléments méconnus, dont la proximité paysagère quotidienne fait qu'on oublie de s'interroger sur la mémoire qu'ils portent. Par exemple, le canal de la Gravona près d'Ajaccio, qui approvisionna la ville en eau courante de 1878 à 1964, soit durant de longues années - près d'un siècle - et jusqu'à un passé récent. Pour l'évoquer, quelqu'un qui sait ce que défense du patrimoine veut dire, Noël Pinzuti, ancien directeur des archives départementales et des affaires culturelles de la Corse-du-Sud.

Ce qui étonne d'emblée, c'est la dimension ambitieuse du projet, comme si on avait voulu anticiper sur le développement urbain. Noël Pinzuti donne des précisions : « Pour répondre aux besoins en eau potable de la ville d'Ajaccio, un décret du 1er novembre 1807 avait ordonné le captage de sources situées à Alata, sur le flanc Est de la Punta Pozzo di Borgo. Quant à la fourniture d'eau « domestique » elle fut actée par le décret du 31 décembre 1862, prescrivant la réalisation d'un canal de dérivation des eaux de la Gravona à travers le territoire des communes de Peri (où sera édifié le barrage de prise d'eau au lieu-dit Valdoniello) Sarrola-Carcopino, Afa et Ajaccio (avec l'implantation du réseau de distribution) Il sera long d'une vingtaine de kilomètres et ses travaux à la charge de l'État. »

Indemnités et compensations

Un tel ouvrage d'art ne s'installe pas d'un trait de plume ; en effet, il traverse des propriétés, des terrains de plus ou moins de valeur, il perturbe la vie et l'équilibre

du lieu. Le préalable de la maîtrise foncière était donc nécessaire. « Il convenait tout d'abord de fixer le taux des indemnités d'expropriation dues aux 142 propriétaires concernés, soit 30 francs par hectare pour les terrains « rocheux et escarpés, au revenu extrêmement faible » - de 500 à 1 000 F pour les terres « labourables » - de 6 000 à 10 000 F pour les oliveraies et les vignes », dit Noël Pinzuti, qui évoque aussi la compensation des dommages subis : « Il s'agissait en particulier des terrains scindés en deux par le passage du canal et pour lesquels il fallut réaliser des passerelles ou des ponceaux, mais aussi refaire à l'identique les clôtures détruites. Sans parler de l'indemnisation des cultures endommagées, des pâturages ravagés ou des moulins mis au chômage. »

Tout chantier à sa part d'impondérables. Ce fut le cas à la Gravona. Ces imprévus à prendre en compte, Noël Pinzuti les détaille : « Ils eurent notamment pour objet la cons-

truction de murs de soutènement et la mise en place de canaux d'arrosage en bois, voire la reconstitution d'une aire à blé inondée par les infiltrations du canal ou encore l'acquisition d'un four voué à la démolition. »

Une réussite incontestable

Ce qui frappe les observateurs, spécialistes ou non, c'est la pertinence des choix techniques préconisés. Du vrai « sur mesure » : « Pour le franchissement des thalwegs et des routes par exemple, on opta généralement pour le pont-aqueduc de préférence au siphon, moins onéreux mais moins fiable. En revanche on décida parfois d'assurer l'étanchéité au moindre coût, en préférant au mortier de ciment la chaux hydraulique, plus facile en outre à mettre en œuvre par les maçons locaux. De

plus l'adduction d'eau par gravitation étant incompatible avec une pente trop faible (stagnation) et surtout trop forte (turbulence), on dut réguler le débit en faisant varier de temps à autre la largeur du canal de 2 à 4 m », explique Noël Pinzuti. Celui-ci insiste aussi sur les aléas du chantier : « Ils furent dus au fait que les entreprises adjudicataires étaient incapables de respecter les délais impartis, et surtout au mode de dévolution des travaux. Car ceux-ci avaient été répartis en 6 lots distincts, attribués l'un après l'autre au fur et à mesure de leur réalisation respective, les 3 ponts-aqueducs de Ponte Bonello, Mezzavia et Molino Bianco ayant fait l'objet d'un lot spécifique. Ainsi la construction proprement dite du canal prendra-t-elle 9 ans (1863-1872) et l'installation du réseau de distribution 5 ans (1873-1877). » Quel fut le bilan final de l'opération ? Noël Pinzuti répond : « En dépit des retards et des surcoûts - avec un montant total de 1 440 000 F, en définitive au lieu des 930 000 F prévus à l'origine - la réussite est incontestable. Compte tenu d'abord de la complexité de l'ouvrage, qui fait alterner des sections à ciel ouvert, 1 tunnel (au Stileto), 20 ponts-aqueducs, 2 siphons, et témoigne de la maîtrise avec laquelle ont été résolus les problèmes posés par les nombreux accidents de terrain jalonnant le parcours. Ensuite parce que dès sa mise en service le réseau de distribution assurera l'approvisionnement de 30 bornes-fontaines, auxquelles s'ajouteront celle de Sciarabola et la fontaine-abreuvoir de Caldaniccia, sans compter la desserte à domicile. Les relations avec les usagers comme avec le concessionnaire cependant sont difficiles au début. »

Incivisme, fraude et gaspillage

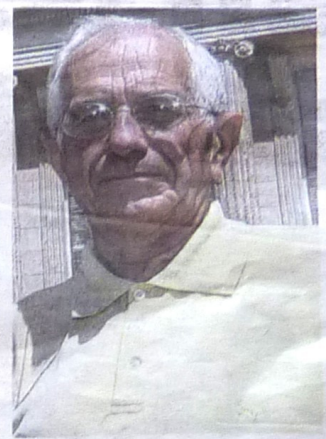
Il fallait s'y attendre, l'incivisme n'épargne pas le canal. L'ancien directeur des



Photo Michel Luccioni



archives départementales de la Corse-du-Sud rappelle l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1890 : il est interdit de circuler sur les banquettes, talus et chemins de service du canal, d'y couper, arracher ou détériorer plantes et arbres existants, d'y faire paître des bestiaux, d'y laver le linge ou de s'y baigner, mais aussi d'y placer barages et siphons, ou d'enlever bornes et piquets matérialisant les limites de propriété, voire d'y pêcher ou d'empoisonner le poisson. « Sans compter les coupures volontaires, ajoute Noël Pinzuti : en août 1919 par exemple, le maire d'Ajaccio porte plainte contre X car le canal a été mis à sec par l'interposition de vannes en bois. » Comme à l'époque actuelle, la lutte contre le gaspillage est l'une des préoccupations des gestionnaires, et elle se met rapidement en place. Dans un rapport en date du 21 juin 1882, l'ingénieur du service de l'hydraulique préconise d'interdire de puiser l'eau avec des récipients d'une capacité supérieure à 10 litres. Quant au « coulage » chez les particuliers il est dû au principe même d'une estimation forfaitaire de la consommation. « L'abonné à robinet libre, sûr de ne pas avoir de supplément à payer, ne surveille pas sa canalisation, laisse ses robinets ouverts et gaspille l'eau en un moment », constate un autre rapport. Le problème ne sera résolu qu'en 1905 avec la pose de compteurs.



Noël Pinzuti : « Des projets existent, qui montrent que le canal de la Gravona pourrait encore avoir un avenir. » (Photo J.-P. Belziti)

Remise en eau ou sentier de randonnée ?

Noël Pinzuti évoque aussi les contentieux de gestion : « La ville d'Ajaccio avait concédé en août 1886 la gestion du canal de la Gravona à l'ingénieur Gustave Mesure - avant de la lui reprendre pour la confier provisoirement en 1894 à l'architecte communal Maglioli en raison de l'incurie du concessionnaire. La concession sera pourtant renouvelée. » Le canal, c'est une affaire qui se pérennise et qui s'étend. L'ancien directeur des archives survole la période : « En

août 1905 un nouveau contrat est passé avec la Compagnie pour l'Éclairage des Villes, qui réalisera en 1909 le renouvellement presque intégral des canalisations. En 1924 la concession passe à Louis Davin, administrateur de la Société Corse d'Industries Réunies, qui devra établir des canalisations supplémentaires équipées de bornes-fontaines (Rue Fesch, Boulevard Roi-Jérôme et Boulevard Lantivy), et installer des robinets à repoussoir sur toutes les bornes-fontaines existantes. » Noël Pinzuti conclut sur les dernières années : « Après EDF, la Compagnie des Eaux et de l'Ozone est le dernier concessionnaire en date d'un réseau public d'adduction d'eau dont le débit est de 900 l/s, et qui comprend alors 37 bornes-fontaines et 187 bouches d'arrosage. Mais en 1964, l'eau du Prunelli arrive à Ajaccio à partir du barrage de Tolla et c'est une autre histoire qui commence... Des projets existent cependant, qui montrent que le canal de la Gravona pourrait encore avoir un avenir, avec par exemple la remise en eau de l'ouvrage, la construction d'une microcentrale hydroélectrique ou encore la création d'un sentier de randonnée. À suivre ? »

J.R



Photo Pierre-Armand Fournil